



115 ANS
d'HISTOIRE

LA DIVERSITÉ PAR L'UNICITÉ



RAPPORT ANNUEL 2013-2014

de l'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

« [...] LE PRÉSENT PREND RACINE DANS LE PASSÉ ET PORTE EN LUI LES GERMES DE L'AVENIR. COMPRENDRE D'OÙ IL VIENT ET COMMENT IL S'EST FORMÉ PERMET DONC DE MIEUX SE PROJETER VERS DEMAIN. »¹

↳ L'HONORABLE MARIE PRATTE (2008)

[1] Marie PRATTE, « La situation juridique de la famille de 2020. Liberté, égalité, solidarité? », dans Gilles PRONOVOST, Chantale DUMONT et Isabelle BITAUDEAU (dir.) avec la collab. de Élizabeth COUTU, *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 401, à la page 402.

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'AJBM	1	LES COMITÉS	
LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	2	DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET PROFESSIONNEL	14
LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5	FINANCEMENT / MARKETING	15
LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE	6	FORMATION	16
LE RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT	7	RECHERCHE ET LÉGISLATION	17
LE RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	8	INTERVENTION <i>MCCORMICK C. FASKEN</i>	19
LES COMITÉS		RELATION AVEC LES MEMBRES	20
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES	9	SERVICES JURIDIQUES <i>PRO BONO</i>	21
AFFAIRES PUBLIQUES	11	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	23
COMMUNICATIONS / EXTRAJUDICIAIRE	12	ÉCOCOMITÉ	24
CONGRÈS ET GALA	13	DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE	25
		L'AJBM EN IMAGES	26

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

L'AJBM est une association fondée en 1898 qui regroupe les avocat(e)s de 10 ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec. L'AJBM est dirigée par un Conseil d'administration formé de 15 avocat(e)s qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite de ses objectifs, et ce, en collaboration avec ses comités, une direction générale et plus d'une centaine de bénévoles. Un Conseil des gouverneurs composé de membres éminents de la profession juridique et du monde des affaires agit également à titre de comité consultatif de l'AJBM.

L'AJBM, qui rassemble aujourd'hui plus de 4600 membres, est de ce fait une des plus grandes associations de jeunes avocats au monde, en terme de nombre pour une seule ville. L'AJBM représente des jeunes avocats oeuvrant dans tous les domaines du droit, où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ses membres sont la relève de la profession à l'échelle locale, nationale et internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté et sont appelés à devenir des chefs de file dans toutes les sphères de la société.

MISSION

Sa mission est double. D'une part, elle veille à défendre et à promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, elle fournit de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organise des activités de bienfaisance. Dans l'ensemble, elle vise à améliorer l'accessibilité à la justice et à contribuer au bien-être collectif.



Crédit photo : Savitri Bastiani

Conseil d'administration 2013-2014

Première rangée (de gauche à droite)

M^{es} Marie-Hélène Beaudoin | Louis-Paul Héту | Catherine Ouimet (Directrice générale) | Andréanne Malacket (Présidente) | Marie Cousineau | Caroline Larouche | Adel Khalaf | Catherine Fugère-Lamarre

Deuxième rangée (de gauche à droite)

M^{es} Marie-Claire Lachance | Marc Mancini (démission, remplacé par Émile Langevin) | Léa Maalouf | Lauréanne Vaillant | Paul-Matthieu Grondin | Extra Junior Laguerre | Maude Grenier | Marie-Catherine Girouard

PRÉSIDENTE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ME ANDRÉANNE MALACKET



Le 10 mai 2013, j'acceptais avec beaucoup de fierté et d'émotion la présidence de l'AJBM pour le mandat 2013-2014. Mon nom s'ajoutait alors à celui de 114 consœurs et confrères qui avant moi, acceptèrent de relever pareil défi et de contribuer à écrire l'histoire de notre association. Une histoire riche en positionnements, en projets, en engagements. Une histoire que nous avons voulu célébrer à l'occasion de notre 115^e anniversaire de fondation. Une histoire qui met en exergue la diversité et l'unicité de nos membres, auxquels j'ai souhaité rendre hommage et qui m'auront inspiré ce thème – la diversité par l'unicité. Parce que oui, c'est ce qui fait la force, la beauté et la fougue de notre association. Ses quelque 4600 membres, qui par leurs contributions diversifiées et leurs parcours uniques, ont su forger l'extraordinaire destin de notre association. Un destin qui s'enorgueillit cette année de ses 115 bougies.

115 BOUGIES...



Nous les avons voulu fastes et les avons mis en lumière en moult occasions. D'abord en mai 2013, avec un Bal du 115^e coloré et applaudi, qui s'est déroulé au Cirque du Soleil en présence de près de 200 convives. Puis, à l'automne, nous avons redonné vie à une tradition d'antan grâce à un Cocktail avec la magistrature particulièrement glamour, où les huîtres – succulentes – étaient à l'honneur. Un Gala « Les Leaders de demain » tout spécial a également été organisé entre les murs de la Ruelle des fortifications pour souligner le 115^e anniversaire de fondation de l'AJBM. Ce « Gala-souper », animé par deux anciens présidents de l'AJBM, a été l'occasion de célébrer l'excellence, la diversité et l'unicité de nos membres et a attiré une foule-record, plus de 300 personnes ayant pris part à la soirée. Le 115^e a aussi fait office de prétexte à l'organisation d'entrevues avec nos anciens présidents afin de bonifier nos archives, en plus d'être l'occasion de remanier et de dynamiser le contenu et l'image notre journal, l'Extrajudiciaire, qui fait désormais brillante figure. Je suis particulièrement fière de cet accomplissement et ne saurait remercier en mots les artisans de cet audacieux projet. Le nouvel Extrajudiciaire « ose ». Il est jeune et critique; il reflète ce que nous sommes – une association de jeunes professionnels dynamique et engagée. Il rend ainsi certainement hommage à la nouvelle maxime de l'association, récemment consacrée afin de clôturer une année de célébrations. *Audere est facere*. Oser c'est faire. J'ose d'ailleurs le plaidoyer suivant.

LA DIVERSITÉ ET L'UNICITÉ : POURQUOI PAS AU BARREAU DU QUÉBEC?

Récemment, des modifications aux programmes Bébé-Bonus et APTA, destinés à apporter une aide financière aux avocats nouvellement parents, ont été annoncées au Barreau du Québec. Alors que le programme APTA a été bonifié, les conditions d'admissibilité au programme Bébé-Bonus ont été restreintes. Des changements ont également été annoncés en matière de gouvernance au sein du Barreau du Québec. Ainsi, un Conseil d'administration réformé et un nouvel organe – le Conseil des sections – verront le jour. Alors que le nouveau Conseil d'administration sera doté du pouvoir de décision, le Conseil des sections aura un pouvoir de recommandation auprès du Conseil d'administration. En ce sens, nous pouvons certes nous réjouir du fait qu'un siège sera réservé à l'attention d'un membre de l'AJBM sur le Conseil des sections. Nos réjouissances ne peuvent toutefois pas s'étendre à la composition du nouveau Conseil d'administration, qui constituera l'instance décisionnelle véritable au sein de notre ordre professionnel. En effet, malgré les demandes adressées par l'AJBM, aucun siège de ce nouveau Conseil ne sera réservé aux jeunes avocats, et ce, malgré qu'ils représentent environ 35 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre. Nous devons collectivement nous désoler du manque



«[...] LE PRÉSENT PREND RACINE DANS LE PASSÉ ET PORTE EN LUI LES GERMES DE L'AVENIR. COMPRENDRE D'OÙ IL VIENT ET COMMENT IL S'EST FORMÉ PERMET DONC DE MIEUX SE PROJETER VERS DEMAIN. »¹

- L'HONORABLE MARIE PRATTE (2008)

d'importance accordé à l'apport des jeunes avocats dans un tel cadre. Les jeunes avocats devraient être au cœur, et non en marge, des décisions prises à l'égard de la profession, des combats menés pour la protection du public et l'accès à la justice. Ils sont les décideurs de demain. Leurs approches, leurs perspectives, sont audacieuses. Leurs points de vue sont différents et apportent un éclairage unique sur les défis que pose la profession. La diversité et l'unicité de leurs contributions sont indéniables et ne devraient pas être négligées. Les nombreuses interventions de l'AJBM en matière d'affaires publiques et législatives, au cours de l'année 2013-2014, en témoignent aisément.

DE QUÉBEC À OTTAWA... DES INTERVENTIONS PUBLIQUES REMARQUÉES !

En effet, l'AJBM a été plus qu'active à promouvoir l'intérêt de ses membres et à intervenir sur des sujets de nature politique et juridique, tant sur la scène locale, provinciale et nationale. À l'été dernier, l'AJBM était ainsi invitée à faire part de ses observations au sujet du Projet de Loi 28 portant réforme du *Code de procédure civile*. Après avoir transmis un mémoire étoffé, l'AJBM a pu soumettre ses observations lors d'une commission parlementaire regroupant un nombre restreint d'intervenants. Des commentaires et réflexions sur le nouveau *Code de déontologie des avocats* ont également été transmis au Barreau du Québec, alors qu'un Rapport intérimaire contenant des réflexions préliminaires sur le système d'aide juridique a été transmis au Ministre de la justice du Québec. L'AJBM est en outre intervenue devant la Cour suprême du Canada dans le dossier *McCormick c. Fasken Martineau*, une affaire mettant en cause la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Nous avons aussi collaboré à l'organisation d'un débat sur la justice avec le Barreau du Québec lors de la campagne électorale provinciale. Enfin, un nombre considérable de billets et de chroniques « 10 Jugements essentiels » ont été publiés sur le Blogue du CRL, une nouvelle « Chronique du CAP » a vu le jour et plusieurs prises de position ont été rendues publiques. Du haut de ses 115 ans, l'AJBM rayonne donc plus que jamais!

PARLANT DE RAYONNEMENT...



Le rayonnement de l'AJBM se traduit également par son implication au sein du milieu juridique et envers la communauté, en guise d'écho à ses deux missions – la protection des intérêts de ses membres et la promotion de l'accès à la justice. En cours d'année, l'AJBM a ainsi été présente sur la scène locale, nationale et internationale, lors d'événements officiels, notamment à Montréal, Laval, Longueuil, Québec, Ottawa, Saskatoon, Minneapolis, San Francisco, Toulouse, Paris, Bruxelles et Lausanne. En plus de nos collègues du Québec, des délégations internationales provenant de 11 jeunes barreaux étrangers nous ont fait l'honneur de leur présence lors de notre rentrée judiciaire, en septembre 2013. Les plaideurs de l'AJBM peuvent aussi se targuer d'avoir fait bonne figure à l'occasion des concours de plaidoirie qui se sont déroulés à Montréal, à

Abidjan, à Bruxelles et à Pittsburgh au cours de la dernière année. C'est d'ailleurs afin de valoriser davantage le rayonnement de l'association en de telles occasions que nous concertons actuellement nos efforts afin de rehausser la participation à nos concours oratoires anglophones local et international.

Par ailleurs, nous avons pris part à la 6^e Table ronde sur la justice participative du Barreau de Montréal, à la Journée de réflexion sur l'accès à la justice de la Cour du Québec, aux tables de concertation des jeunes avocats du Barreau du Québec, de même que nous avons créé un Forum de discussion avec la magistrature, qui se veut un lieu d'échange permanent entre magistrats et jeunes avocats, destiné à favoriser la recherche de solutions sur des enjeux importants, notamment en matière d'accès à la



justice et de procédure. De même, la popularité de nos services pro bono ne se démentit pas, la Clinique juridique annuelle, tenue le 26 avril dernier, ayant connu un succès inégalé avec près de 900 appels. Je suis également particulièrement fière de vous annoncer la création d'un nouveau Service de préparation à l'audition devant la Cour d'appel du Québec, qui sera lancé en septembre prochain.

INITIATIVES DIVERSIFIÉES, MEMBRES UNIQUES

L'AJBM, c'est aussi une pléthore d'initiatives. Je fais référence à nos dîners-conférences, à la Conférence Legal.IT, au Colloque en Stratégie de gestion et de développement professionnel, au Congrès annuel, à nos activités sportives, sociales, culturelles et de réseautage. Je pense aussi à notre Bourse de démarrage de cabinet, un concours qui, à sa 2^e édition, gagne en popularité et met en lumière la diversité des parcours professionnels de nos membres. C'est d'ailleurs à cette même diversité que nous souhaitons faire écho avec le projet de Revue de l'AJBM, qui va bon train et dans le cadre duquel nous nous apprêtons à conclure une entente avec un éditeur juridique. Enfin, un dernier mot au sujet du vote électronique. Je suis très heureuse de souligner l'aboutissement de ce projet. Cette année, 19 candidats brigueront les 12 postes de conseillers, pour la première fois au moyen de la tenue d'un vote électronique. C'est certainement l'indice d'une association en plein essor, qui aspire à refléter la diversité et l'unicité de ses membres et la pleine représentativité de leur vote.

COMMENT VOUS DIRE...

Je ne saurais terminer ce rapport sans remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire de ces 55 dernières semaines une expérience unique. À vous, chers administrateurs, merci de m'avoir épaulée et d'avoir contribué à faire grandir notre association. Je tiens à rendre un hommage particulier à notre Présidente sortante, Marie Cousineau, qui nous quitte après un temps incalculable passé à nos côtés. Merci également à notre Vice-président, Paul-Matthieu Grondin, à qui je cède le flambeau sans la moindre inquiétude. Son charisme et son leadership sauront mener notre association encore plus loin, j'en suis convaincue.

Un merci singulier à nos employées, Marie-Noël Bouchard, Catherine Taleb, Émilie Gonthier et Zila Savary, à qui nous devons une fière chandelle. Quant à toi, Catherine Ouimet, c'est une chance de t'avoir eue comme Directrice générale et d'avoir parcouru cette route avec toi. J'ai beaucoup appris. Merci infiniment. Merci également à tous nos partenaires et à nos bénévoles, qui se dévouent sans relâche pour assurer la réussite de nos initiatives.

Enfin, Bertrand. Mon cher Bertrand. Sans toi, je n'aurais pas su. Tu es mon roc, mon phare dans la tempête. Merci de ta patience. Merci d'être à mes côtés et de tempérer mon intensité. Tu es un mari, un complice extraordinaire. Je t'aime infiniment. Quant à vous chers membres, je tiens à vous exprimer combien j'apprécie la confiance que vous m'avez octroyée au cours de la dernière année. J'espère sincèrement en avoir été digne. Ce fut un immense privilège de vous servir.



M^e Andréanne Malacké, Présidente

DIRECTION GÉNÉRALE



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ME CATHERINE OUIMET

Pour son 115^e anniversaire, l'AJBM a choisi de retourner aux sources et de s'accorder un temps de réflexion. Cette étude rétrospective nous a permis de constater à quel point sa mission s'est raffinée au fil du temps afin de répondre aux besoins des membres. Tout au long de l'année, nous avons mis en perspective le chemin parcouru par l'AJBM depuis sa création : Les anciens présidents ont été rencontrés et les archives ont été consultées.

C'est dans le cadre d'une réunion d'orientation stratégique que le Conseil d'administration en est venu à la conclusion suivante : de tout temps et de toutes époques, l'AJBM s'est positionnée à l'avant-garde des besoins de la relève juridique afin de défendre et de promouvoir ses intérêts. Que ce soit entre autres pour faire changer les heures d'ouverture du Palais de Justice, pour réclamer des tarifs réduits à la cotisation dans les premières années de pratique ou pour encourager financièrement les membres qui démarrent leur cabinet, l'AJBM s'est toujours efforcée de mettre les besoins des jeunes avocats au cœur de ses préoccupations et de ses débats. Encore aujourd'hui, chaque projet proposé à l'AJBM est évalué à la lumière de sa mission.

Après avoir considéré nos acquis, nous sommes maintenant mieux à même de déterminer vers quoi l'AJBM se dirige. Sans perdre de vue son histoire et ses racines, l'AJBM de demain se voudra encore plus pertinente et dynamique pour ses membres, elle fera preuve d'audace et d'innovation dans la réalisation de sa mission et elle deviendra une référence incontournable pour les jeunes avocats. Afin d'y arriver, l'AJBM aura besoin de ses membres. Ils sont le catalyseur de son dynamisme et de son engagement.

Je ne suis pas inquiète pour la conservation de cette flamme : Après 115 ans d'existence, l'AJBM est toujours aussi vigoureuse. Cette année, nous avons maintenu et bien souvent dépassé les taux de participation des dernières années à travers nos diverses activités. L'intérêt envers les affaires de l'Association et toujours aussi soutenu, le nombre de bénévoles au sein des différents comités n'a cessé de croître et la campagne électorale actuelle est en pleine ébullition : Pour 12 postes d'administrateur disponibles, 19 candidats sont en liste. À titre de Directrice générale, je ne peux qu'être enchantée par cette effusion d'intérêt envers l'AJBM.

Les réussites de l'AJBM se doivent d'être partagées par plusieurs personnes. Premièrement, les 15 administrateurs de l'AJBM. Vous les connaissez, ils sont les artisans du succès de l'AJBM. En plus de leurs responsabilités d'administrateurs, ceux-ci sont responsables d'un comité à titre de quoi ils passent de nombreuses heures à mener à bien des projets au nom de l'AJBM. Cela s'applique également à la centaine de bénévoles qui siègent au sein des différents comités. Merci de vous impliquer. Votre apport témoigne d'une volonté de contribuer à votre communauté professionnelle et de prendre la place qui vous revient.

Parallèlement, l'équipe de la direction générale de l'AJBM effectue un travail considérable. Afin d'organiser et de réaliser plus d'une centaine d'activités et de projets annuellement, les employées qui se trouvent sous ma direction se dévouent envers l'Association qui est devenue la leur. Leur travail est inestimable et je suis reconnaissante de pouvoir compter sur leur créativité et leur professionnalisme. **Catherine Iman Taleb**, activités et projets, **Marie-Noël Bouchard**, communications et financement, **Émilie Gonthier**, et **Zila Savary**, services juridiques pro bono, merci d'être toujours aussi motivées et d'apporter autant à l'AJBM.

Il serait également impensable d'offrir tous ses services sans l'appui du Barreau de Montréal qui, année après année, encourage l'AJBM. Nos relations avec notre « grand Barreau » est empreinte d'un respect mutuel et d'une volonté de collaboration qui ne peuvent que bénéficier aux membres. Nous espérons qu'elles se maintiendront encore longtemps. De plus, grâce aux partenaires financiers et corporatifs qui acceptent d'offrir des tarifs avantageux, les membres de l'AJBM peuvent bénéficier de produits et services de haute qualité. Nos partenaires actuels sont consciencieux, professionnels et leur connaissance de l'AJBM nous permet d'entretenir une relation enrichissante. Je remercie plus particulièrement l'Association d'Assurances du Barreau Canadien, le CAIJ, Desjardins, Emploi-Québec, Juris Concept, Lasik MD, Médicassurance, Selexion, SOQUIJ et ZSA recrutement juridique.

Je tiens finalement à remercier M^e Andréanne Malacket pour son année de présidence. Le temps et l'énergie qu'elle a consacrés à l'AJBM témoignent d'un réel engagement et d'un souci véritable pour la promotion de la relève juridique. Je l'en remercie. Pour avoir côtoyé M^e Paul-Matthieu Grondin depuis quelques années, je peux déjà affirmer que la prochaine année s'annonce tout aussi stimulante à ses côtés. Il pourra compter sur mon appui et ma confiance dans la réalisation de son mandat.

Encore une fois, merci de votre implication et au plaisir de vous croiser lors d'une activité de l'AJBM!

M^e Catherine Ouimet, Directrice générale

PRÉSIDENCE SORTANTE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE ME MARIE COUSINEAU



L'année 2014 marque ma dernière année d'implication au sein de l'AJBM. Après avoir siégé au Conseil d'administration en tant que responsable de la formation (2008-2009), puis des communications (2009-2010), j'ai occupé les fonctions de Secrétaire-trésorière (2010-2011), Vice-présidente (2011-2012), Présidente (2012-2013) et Présidente sortante (2013-2014). Il est maintenant temps pour moi de céder ma place à la relève!

Le rôle de la Présidence sortante est multiple. En plus de siéger au Conseil d'administration et au Comité exécutif de l'AJBM, le Président sortant siège au Conseil du Barreau de Montréal en tant que secrétaire, en plus de siéger au Conseil général et au Comité exécutif du Barreau du Québec.

Cette année au Barreau du Québec, les défis ont été particulièrement grands : modifications des programmes Bébé bonus et Assurance parentale pour les travailleurs autonomes (APTA) destinés aux nouveaux parents et discussions portant sur les modifications à apporter à la gouvernance du Barreau du Québec.

J'ai ainsi eu la chance de participer à divers débats d'importance pour l'avenir de notre profession. Dans toutes les instances sur lesquelles j'ai siégé et pour chacune des décisions à prendre, j'ai toujours eu à cœur l'intérêt des jeunes avocats et de la relève juridique à travers le Québec.

J'espère que dans les années qui viendront, de plus en plus de jeunes avocats s'intéresseront aux affaires de notre ordre professionnel et voudront s'impliquer. En s'impliquant de façon accrue, les jeunes avocats pourront non seulement être mieux informés, mais également être à l'avant-garde du changement.

En plus de mon implication cette année, il faut dire que les derniers mois ont été riches en émotions : dissolution de mon cabinet, Heenan Blaikie, où j'œuvrais depuis plus de 10 ans, avant de rejoindre les rangs de ma nouvelle famille professionnelle, Langlois Kronström Desjardins. Puis, une heureuse nouvelle : celle d'une grossesse gémellaire. Quoi dire de plus que l'année aura été tout sauf banale. Et avec cela, une belle leçon de vie : malgré les obstacles qui se placent quelquefois le long de notre chemin, il faut toujours regarder en avant.

De mon parcours à l'AJBM, je quitte avec un peu de nostalgie, mais surtout avec un sentiment du devoir accompli et beaucoup de beaux souvenirs.

Merci de m'avoir accordé votre confiance durant toutes ces années.
À bientôt.

A handwritten signature in black ink that reads "Marie Cousineau".

M^e Marie Cousineau, Présidente sortante

Vice-présidence



RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT M^e PAUL-MATHIEU GRONDIN

Je ne saurais vous dire ma fierté d'avoir vu, cette année, le Conseil d'administration de l'AJBM voter en faveur de l'instauration du vote électronique pour les élections du Conseil d'administration 2014-2015.

Bien qu'on m'ait assigné cette tâche en début d'année, je ne peux que féliciter M^e Catherine Ouimet, notre Directrice générale, ainsi que M^e Doris Larrivée, Directrice générale du Barreau de Montréal pour leur ardeur à mener à bien ce projet. Les membres nous ont demandé d'instaurer ce vote électronique, et nous l'avons fait rapidement. C'était un souci important

pour l'AJBM que tous ses membres puissent voter sans inconvénient, peu importe leur situation géographique. Cette avancée changera nos campagnes électorales et permettra à tous d'exercer leur droit de vote du confort de leur lieu de travail (ou de leur salon!). Une telle avancée démontre une fois de plus l'audace des administrateurs de l'AJBM à recourir aux nouvelles technologies pour favoriser la transparence et l'accessibilité de notre association. J'ai bien hâte de voir de quelle façon ces élections se dérouleront.

Le Vice-président de l'AJBM a aussi un rôle de représentation, qui ne m'a pas échappé cette année. J'ai donc participé à moult activités ici, dans d'autres districts et à l'étranger. Cette représentation permettra à l'AJBM de recevoir, comme à chaque année, une importante délégation d'avocats étrangers lors de la rentrée judiciaire 2014-2015 à Montréal. Ces présences nous permettent aussi de consolider notre leadership quant aux matières touchant les jeunes avocats au Québec et au Canada et de perpétuer notre présence comme acteur incontournable là où se prennent les décisions, que ce soit au Barreau de Montréal, au Barreau du Québec ou à l'Association du Barreau Canadien où le Vice-président de l'AJBM siège même au Comité exécutif. Celui-ci a d'ailleurs été dirigé de main de maître cette année par M^e Michèle Moreau, une ancienne administratrice (et membre honoraire à vie!) de l'AJBM.



Ma tâche la plus plaisante cette année consistait à rencontrer un grand nombre d'anciens présidents (il y en a eu 115!) de l'AJBM afin de recueillir leurs souvenirs des temps où ils étaient à la tête de notre association. J'ai eu la chance d'être assisté dans ces rencontres de M^{es} Léa Malouf, Émile Langevin et de Martin Thibault, et de quelques autres bénévoles du Comité Relations avec les membres, que je remercie également. Ces rencontres ont été une occasion en or pour ces anciens présidents de se remémorer de vieux souvenirs – ils ont été très disponibles et généreux de leur temps, et tous se souviennent de l'AJBM comme d'un moment charnière de leur carrière. J'en profite pour dire à tous ceux qui veulent s'impliquer à l'AJBM qu'ils devraient le faire le plus rapidement possible – on y rencontre une tonne de gens qui influencent positivement notre carrière et notre façon de voir les choses. Et ce ne sont pas des vœux pieux et des phrases creuses.

Longue vie à l'AJBM.

M^e Paul-Mathieu Grondin, Vice-président

SECRÉTAIRE-TRÉSORERIE

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ME CAROLINE LAROUCHE



La Secrétaire-trésorière a la charge de fournir un appui et un soutien à la direction générale. Sous la direction de M^e Catherine Ouimet, Directrice générale, la permanence est formée de Mesdames Marie-Noël Bouchard, coordonnatrice aux communications et au financement, Catherine Taleb, coordonnatrice aux activités et projets, Émilie Gonthier et Zila Savari, coordonnatrices aux services juridiques *pro bono*. D'ailleurs, je tiens à remercier chacune d'entre elles pour leur travail durant l'exercice 2013-2014, qui ne fut pas sans défis. Sans leurs efforts considérables, l'AJBM n'aurait pu offrir à ses membres autant de services et d'activités d'aussi grande qualité.

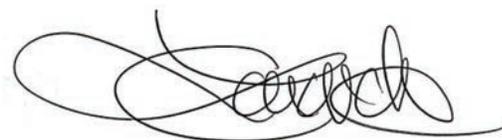
La Secrétaire-trésorière doit également veiller à la bonne gestion et à la préparation des réunions du Conseil d'administration avec la Directrice générale, en s'assurant notamment du respect des Règlements généraux de l'association et du respect de la politique de gouvernance. Cette année, le Conseil d'administration s'est réuni dix-huit fois au courant du mandat 2013-2014, dont cinq fois à l'occasion de séances extraordinaires téléphoniques pour discuter de questions ponctuelles.

Quant aux finances, la Secrétaire-trésorière a la responsabilité, en collaboration avec la Directrice générale, d'effectuer le suivi des budgets prévisionnels des activités, des états des résultats mensuels et de la vérification des états financiers. Elle a également la responsabilité d'assurer le suivi des placements et des assurances de l'AJBM. Cette année, en raison d'une gestion rigoureuse du budget et grâce aux efforts remarquables de notre Directrice générale afin de trouver de nouveaux commanditaires, l'AJBM a connu un excédent de 14 747 \$. Ces sommes serviront notamment à financer les différentes activités et les nombreux services offerts aux membres ainsi qu'à la population dans les prochaines années.

Pour plus d'information sur l'état des finances de l'AJBM, je vous invite à consulter les états financiers audités joints au présent rapport annuel.

Cette année, j'ai par ailleurs eu la chance de présider le nouveau projet du Forum de discussion avec la magistrature. Ce comité a été formé à la demande de la Cour supérieure, et a comme principal objectif d'échanger avec des juges de la Cour d'appel, de la Cour supérieure de Montréal, de la Cour du Québec et de la Cour municipale sur les différentes problématiques rencontrées par les juges, les avocats et les justiciables ainsi que de travailler sur les différents enjeux éthiques et déontologiques rencontrés dans la profession.

Au surplus, j'ai été chargée, avec l'aide de la Directrice générale et de la Présidente, de la mise à jour de notre Politique de gouvernance afin que celle-ci reflète davantage le fonctionnement et l'administration de l'AJBM. Cette année, avec la mise en place du système de vote électronique pour les élections pour les postes d'administrateur au sein du Conseil d'administration, j'ai également travaillé, avec l'aide de notre Directrice générale, à l'amendement des Règlements généraux de l'AJBM afin d'y inclure la possibilité d'un vote sur support électronique et à distance en plus du mode de scrutin, sur support papier et en personne, déjà prévu aux Règlements. Les modifications aux Règlements ont été ratifiées lors d'une Assemblée générale extraordinaire des membres le 26 février dernier. Je tiens d'ailleurs à remercier M^e Ashley Kandestin, qui a eu l'amabilité d'assurer la traduction anglaise des amendements.



M^e Caroline Larouche, Secrétaire-trésorière

ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES



ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU COMITÉ
ME LOUIS-PAUL HÉTU

MEMBRES

M^{es} Christelle Arnaud, Julien Boisjoli, Marie-Hélène Cloutier, Shana Chaffai-Parent, Cécile Deforges, Pierre-Richard Deshommès, Virginie Dorris, Raphaëlle Dupras-Leduc, Alexandre Duval, Mélanie Fréger, Isabelle Gagnon, Geneviève Giguère, Diego Gramajo, Zalman Haouzi, Anne Lantagne, Judith-Renée J. Léon, Marie-Pierre Létourneau, Annie Marquis, Olivier Paquin, Frédéric Plamondon, Laurence Rey El Fatih, Laurence Smith-Lauzon et Jimmy Troeung.

MANDAT

Le Comité Activités socio-culturelles et sportives (« CASS ») a pour objectif de favoriser l'intégration et l'interaction des membres en proposant une variété d'activités sociales, sportives et culturelles. Hors du cadre professionnel, ces événements permettent aux jeunes juristes de développer leur réseau de contacts ainsi que d'accroître le sentiment d'appartenance à leur association.

RÉALISATIONS

COURS SUR LES VINS

Le 28 mai 2013 a eu lieu le cours sur les vins de l'AJBM. Le cours offert par les experts de la firme Savori a permis aux apprentis sommeliers d'accroître leurs connaissances en la matière. Cette année le cours avait comme thème les vins d'Amérique latine et avait pour but de permettre aux participants de raffiner leurs techniques de dégustation tout en découvrant les saveurs uniques et les caractéristiques des vins du sud de l'Amérique.

TOURNOI DE GOLF CONJOINT AJBM / BARREAU DE MONTRÉAL

Le 11 juillet 2013 a eu lieu le Tournoi de Golf conjoint de l'AJBM et du Barreau de Montréal. L'édition 2013 s'est déroulée par une superbe journée ensoleillée au club de Golf St-Raphaël de L'Île-Bizard pour le plus grand bonheur des golfeurs (et apprentis golfeurs) qui y ont pris part.



6@8 Estival



Cocktail avec la magistrature



Tournoi de *flag football*

6@8 ESTIVAL

Le jeudi 29 août 2013, plus de 300 membres de l'association se sont donné rendez-vous sur la terrasse de la Scena au Vieux-Port de Montréal. Cette soirée, qui souligne pour plusieurs la fin des vacances, s'est déroulée sous le soleil, ce qui a certainement eu pour effet d'alléger le retour au travail de certains juristes.

TOURNOI DE FLAG FOOTBALL, 7^e édition

Le dimanche 29 septembre 2013, sur la pelouse du Collège Maisonneuve a eu lieu la 7^e édition du Tournoi de *flag football* de l'AJBM. Huit équipes se sont réunies en cette journée automnale idéale pour le football et, évidemment, le traditionnel « tailgate »



qui l'accompagne. À la fin de la journée, la Coupe ZSA a été remise, pour la troisième année consécutive, au regroupement d'avocats formant l'équipe des Scorbutis, grande gagnante de ce tournoi.

COCKTAIL AVEC LA MAGISTRATURE

Cette année, c'est le 10 octobre 2013 au Musée Pointe-à-Cailière que s'est tenu le Cocktail avec la magistrature de l'AJBM. À l'occasion de cette édition spéciale sous le thème du 115^e anniversaire de l'association, près de 100 juristes et plus de 30 juges ont pu renouer avec la tradition des parties d'huîtres de l'AJBM. Le comité en profite pour remercier l'honorable juge en chef François Rolland, ancien président de l'AJBM, qui a accepté d'agir comme président de l'événement ainsi que tous les membres de la magistrature qui y ont participé.

6@8 DE DÉBUT D'ANNÉE ET ENCAN SILENCIEUX AU PROFIT DE LA MAISON DU PÈRE

C'est au Newtown qu'a eu lieu cette soirée soulignant le début de la nouvelle année. Ainsi, le 23 janvier 2014, près de 250 avocats se sont réunis pour socialiser bien sûr, mais aussi pour amasser des dons pour la Maison du Père via un encan silencieux organisé par le Comité Services juridiques *pro bono*.

SOIRÉE CULTURELLE

Pour une sixième année consécutive, une soirée des Grands Ballets a été organisée pour les membres de l'AJBM. C'est en se basant sur la vie de Marie-Antoinette que le Houston Ballet en collaboration avec Les Grands Ballets Canadiens nous a offert un spectacle des plus mémorables pour tous ceux qui ont eu la chance d'y assister.

TOURNOI DE HOCKEY COSOM, COUPE ZSA

L'annuel Tournoi de hockey cosom a réuni 11 équipes de juristes qui se sont affrontées pour mettre la main sur la Coupe ZSA le 12 avril 2014. Encore cette année, le niveau de jeu était élevé. Soulignons cette année la participation des avocats de McCarthy Tétrault, Borden Ladner Gervais, Ravinsky Ryan Lemoine, Joli-Coeur Lacasse, la SAAQ, le Procureur général du Québec, Grondin Savarese, Osler, Azran et associés, Morency avocats et Bélanger Longtin qui ont fait de l'événement un succès.

Affaires publiques



ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
M^{me} MAUDE GRENIER

MEMBRES

M^{mes} Liane Roy-Castonguay (vice-présidente du CAP), Cory Verbauwheide (vice-président du sous-comité de réflexion sur l'aide juridique), Samuel Bachand, Audrey Blanchet-Fortin, Chloé de Lorimier, Pierre-Richard Deshommes, Justine Ferland, Alex Goupil, Éric Lallier, Marie-Ève Lavoie, Laurence Smith-Lauzon, Guillaume Talbot-Lachance et Marguerite Tchicaya.

MANDAT

Le mandat du Comité Affaires publiques (« CAP ») est de faire connaître la position de l'AJBM dans les médias et auprès de ses membres, de conseiller l'AJBM en matière d'intervention publique, et d'assurer un rayonnement et une visibilité continue de l'association dans les médias. Il a également pour mission de formuler des recommandations à l'attention du Conseil d'administration sur toute question qu'il juge d'intérêt pour les membres, la profession juridique ou pour le public en général et, le cas échéant, de contribuer à rendre publique par la suite toute prise de position qui en résultera au nom de l'AJBM.

RÉALISATIONS

Le suivi de l'actualité juridique a été assuré par Madame Marie-Noël Bouchard, à la Direction générale de l'AJBM. Les membres du CAP étaient également invités à prendre connaissance de l'actualité et à soumettre à l'attention du conseil d'administration des sujets d'actualité pertinents aux intérêts des membres de l'AJBM. Plusieurs membres se sont impliqués dans la rédaction des projets de communiqués ou de chroniques et y ont apporté leur contribution.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Le CAP aura tenu au cours du mandat 2013-2014 un bon nombre de discussions sur des sujets variés d'actualité. Plusieurs de ces discussions ont mené à l'adoption de positions publiques. Ainsi le CAP a rédigé et publié cinq (5) communiqués de presse sur les points suivants :

- 1) 19 juin 2013 : L'Association du Jeune Barreau de Montréal salue le projet de loi 52 - Loi concernant les soins de fin de vie;
- 2) 30 juillet 2013 : Valeurs mobilières – L'AJBM défend le français comme langue du commerce et des affaires au Québec;
- 3) 13 septembre 2013 : Charte des valeurs québécoises - Le fardeau de la preuve repose sur le gouvernement;
- 4) 4 octobre 2013 : L'AJBM tient à saluer l'initiative du gouvernement du Québec concernant la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique;
- 5) 21 novembre 2013 : La Charte de la laïcité : une boîte de Pandore constitutionnelle?

Deux (2) de ces communiqués ont également été repris dans les médias, à savoir le communiqué concernant les valeurs mobilières et le communiqué concernant la Charte de la laïcité.

Le CAP a également publié six (6) chroniques sur les sujets suivants :

- 1) 10 septembre 2013 : La Charte des valeurs québécoises;
- 2) 10 septembre 2013 : Discussion de la suspension des recours contre les assureurs de la MMA (par M^{me} Chloé de Lorimier);
- 3) 7 novembre 2013 : Peut-on obliger un médecin à administrer un traitement, alors que l'on sait que ce traitement est vain?;
- 4) 8 novembre 2013 : Droit de la famille (par M^{me} Audrey Blanchet-Fortin);
- 5) 17 janvier 2014 : Confraternité (par M^{me} Samuel Bachand);
- 6) 15 avril 2014 : R. c. *Hutchison* : quand percer des trous dans un condom devient une agression sexuelle (par M^{me} Marie-Ève Lavoie).

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AIDE JURIDIQUE

Le CAP constate que le fonctionnement du système d'aide juridique actuellement en place au Québec pose de plus en plus de problèmes. Étant le précurseur du système d'aide juridique tel que nous le connaissons aujourd'hui, l'AJBM est d'autant plus préoccupée par l'impact de cette situation sur le travail des jeunes avocats et donc sur la qualité des services juridiques rendus aux citoyens les plus démunis. C'est la raison pour laquelle l'AJBM a mis sur pied le Comité de réflexion sur le système d'aide juridique ayant pour mission de rendre compte des améliorations pouvant être apportées au système actuel afin d'en faciliter le fonctionnement. Créé en 2012, le comité a poursuivi ses travaux et émis un rapport intérimaire à la fin de l'été 2013, lequel rapport a été transmis au ministre responsable.

RÉVISION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION FACE À L'ACTUALITÉ DU CAP

Certaines des administratrices du Conseil d'administration de l'AJBM se sont réunies et ont procédé à une revue de la Politique d'intervention du CAP, et ce, de manière à préciser l'objet des prises de positions publiques et la procédure de consultation devant être adoptée.

COMMUNICATIONS / EXTRAJUDICIAIRE

ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
ME MARIE-CLAIRE LACHANCE



MEMBRES

Rédactrice en chef : M^e Amélie Cardinal

Directeur à la révision : M^e Jean-Olivier Lessard

Journalistes : M^{es} Mélanie Binette, Luana Ann Church, Véronique Gaudette, Alex Goupil, Amina Kherbouche, Sonia Labranche, Julien Lussier, Anie-Claude Paquin, Camille Paulus, Sarah Pilote-Henry, Ilan Roiz, Jessica Syms, Marguerite Tchicaya, Julie Vespoli, Marie-Ève Zuniga.

Réviseur(euse)s : M^{es} Fabienne Ara, Pierre-Marc Boyer, Audrey Blanchet-Fortin, Karine Bolduc, Ariane Denis-Melançon, Dominique Guimond, Audrey Préfontaine, Christianna Paschalidis, Émilie Therrien.

MANDAT

Le Comité ExtraJudiciaire est responsable de l'élaboration du journal de l'association tiré à environ 5 000 exemplaires six fois par année. Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique. L'ExtraJudiciaire sert d'outil de communication entre le président et les divers comités de l'AJBM, et ses membres. Il permet d'informer les membres des activités et services offerts par l'AJBM. Il contient par ailleurs des articles portant sur des sujets juridiques et non-juridiques d'intérêt pour les membres de l'AJBM.

RÉALISATIONS

UNE ANNÉE REEMPLIE DE BELLES RÉALISATIONS

1) Un nouveau visuel

C'est avec beaucoup de fierté que l'AJBM dévoilait le 23 janvier dernier lors du 6@8 de début d'année, la nouvelle image de l'ExtraJudiciaire : un concept visuel plus contemporain et novateur, à l'image des membres de l'association.

2) Clin d'œil historique

En collaboration avec le Comité Relations avec les membres, l'édition du mois d'octobre a été consacrée au 115^e anniversaire de l'AJBM.

3) Refonte de la mission du comité

Connu au début de l'année sous le Comité Communications, le comité se nomme maintenant le Comité Extrajudiciaire. Sa mission se raffine et se dédie uniquement au journal de l'AJBM.

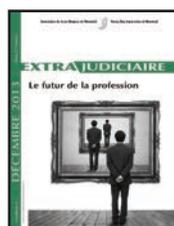
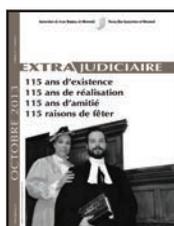
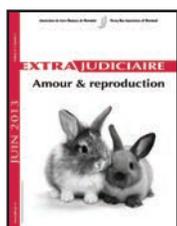
4) Un contenu plus juridique

À la suite d'un sondage réalisé auprès des membres de l'AJBM, notre lectorat a mentionné qu'il souhaitait que l'ExtraJudiciaire publie plus d'articles juridiques et moins d'articles ludiques. Un début timide... mais de plus en plus d'articles juridiques seront publiés.

L'ExtraJudiciaire souhaite également mettre l'accent sur des sujets d'actualité au lieu de dédier une édition complète sur un thème particulier.

LES PROCHAINS DÉFIS

Le comité a débuté la révision de la Politique des communications et du Plan de communication. Cette révision se poursuivra au courant de la prochaine année afin de s'assurer que les outils de communication de l'AJBM soient utilisés efficacement.



CONGRÈS ET GALA



ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
ME CATHERINE FUGÈRE-LAMARRE

MEMBRES

M^{es} Patricia Baram, Audrey Blanchet-Fortin, Jasmine De Guise, Stéphanie Herbert, Patricia Isaac, Simon Jolin-Barrette, Geneviève Ladouceur, Jessica Vu et Juliette Yip.

MANDAT

En 2013, le Comité Congrès et Gala a été chargé de l'organisation des deux événements clés de l'AJBM, à savoir le Gala « Les leaders de demain » et le Congrès annuel. Exceptionnellement cette année, le comité a également organisé le Bal du 115^e anniversaire de l'AJBM.

RÉALISATIONS

CONGRÈS ANNUEL

La 68^e édition du Congrès annuel de l'AJBM s'est tenue les 9 et 10 mai 2013 à l'Hôtel Hyatt Regency, où près de 270 participants ont pu profiter de la qualité des conférences offertes et organisées en collaboration avec le Comité Formation. Des formations en tout genre ont été offertes aux congressistes qui ont pu cumuler 15 heures de crédit pour la formation continue obligatoire : droit criminel, droit international, droit des assurances, droit des affaires, droit fiscal, droit de la famille et beaucoup plus pour que tous puissent y trouver leur compte.

La première journée du Congrès s'est terminée par le traditionnel cocktail des collaborateurs et les participants ont pu se détendre lors d'une soirée savamment organisée dans le but d'oublier toutes les connaissances acquises pendant la journée! L'évènement a aussi permis de dévoiler le nom du premier récipiendaire de la Bourse de démarrage offerte par l'AJBM, soit M^e Camille Alix. L'Assemblée générale annuelle s'est déroulée le vendredi midi et le nouveau Conseil d'administration élu par les membres est entré en fonction à cette occasion.

BAL 115^E ANNIVERSAIRE DE L'AJBM

Pour souligner les 115 ans d'existence de l'association, l'AJBM a décidé de débiter les festivités en organisant un majestueux bal à la salle du 7^e CIEL™ au Cirque du Soleil le 11 mai 2013. Pour ce faire, nez de clowns et personnages loufoques étaient au rendez-vous. Plus de 185 convives étaient vêtus de leurs plus beaux atours en cette occasion. Une quinzaine d'anciens présidents de l'AJBM, des magistrats, la Bâtonnière du Québec, M^e Johanne Brodeur ainsi que le Bâtonnier de Montréal, M^e Luc Deshaies, ont répondu présents à notre invitation. Un repas gastronomique leur a été servi et une soirée rythmée s'en est suivie jusqu'aux petites heures du matin. Nous avons profité de cet événement pour projeter des photos et des archives des années antérieures. C'est sous cet air de fête qu'un nouveau mandat s'est entamé.



Crédits : Christian Bergeron photography

Crédit : Savitri Bastiani photography



GALA « LES LEADERS DE DEMAIN »

C'est le 21 novembre 2013 que l'AJBM a récidivé avec la 7^e édition de son Gala, tenue à la Ruelle des Fortifications de l'Hôtel Intercontinental. En cette année du 115^e anniversaire, les invités ont été conviés à un banquet. Plus de 300 avocats, jeunes et moins jeunes, membres de la magistrature, parents et amis étaient présents pour applaudir les lauréats. La soirée a été animée de main de maître par deux anciens présidents de l'AJBM, soit M^e Antoine Aylwin et M^e Bernard Amyot. L'AJBM a donc présenté les vingt-et-un finalistes de qualité à l'aide de présentations audiovisuelles. Les lauréats ont été choisis parmi la centaine de candidatures reçues et leurs dossiers ont été étudiés par le Conseil des Gouverneurs, composé d'éminentes personnalités juridiques. Sept jeunes avocats et avocates montréalais

s'étant démarqués dans leur domaine de droit respectif, par l'excellence de leur dossier, leur implication sociale, leurs réalisations personnelles et professionnelles, ainsi que par leur vision et leurs perspectives ont été nommés « Avocat(e)s AJBM de l'année 2013 ». Félicitations à M^e **Tasha Lackman**, droit corporatif, M^e **Rima Kayssi**, pratique en contentieux / juriste de l'État, M^e **Pamela O'Reilly**, droit familial, M^e **Joanie Lapalme**, *pro bono* / implication sociale, M^e **Rose-Mélanie Drivod**, droit criminel et pénal, M^e **Jean-Philippe Groleau**, litige civil et commercial et M^e **Stéphanie Roy**, carrière alternative, qui se sont vu décerner le titre de « Avocats AJBM de l'année 2013 » dans leur domaine respectif.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET PROFESSIONNEL

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU COMITÉ
M^E ADEL KHALAF



MEMBRES

M^{ES} Ariane Bergeron-Saint-Onge, Joëlle R. Chiasson, Diana Draganova, Sébastien Dubé, Mélanie Fréger, Judith-Renée J. Léon, Émile Langevin, Alexandre Normandin-Lussier, Julie Paré, Laurence Rey El Fatih, Élisabeth Thériault et Juliette Yip.

MANDAT

La mission du Comité Développement international et professionnel (CDIP) est de favoriser le développement professionnel des membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) en créant des opportunités de développement d'affaires et de réseautage avec d'autres jeunes avocats et/ou professionnels et en offrant de la formation axée sur l'exercice de la profession. Le CDIP a également comme mission de créer et renforcer des liens avec les autres associations de jeune barreau, que ce soit au Québec, au Canada à l'étranger, notamment en accueillant les invités internationaux à la semaine de la rentrée judiciaire au mois de septembre de chaque année.

RÉALISATIONS

LE PRIX DE L'ORATEUR DE L'AJBM ET L'ORATORY COMPETITION

Le 12 juin 2013, le CDIP a présenté la 11^e édition du Prix de l'Orateur de l'AJBM ainsi que la 6^e édition de l'English Oratory Competition. C'est sous la présidence de l'honorable David Collier, juge de la Cour supérieure du Québec que les 8 candidats ont tenté de séduire le jury en présentant avec humour et originalité une plaidoirie de 10 minutes. C'est M^E Samuel Bachand qui a remporté le titre de l'Orateur de l'AJBM 2013 en convainquant le jury que les mots et les idées ne peuvent pas changer le monde. Pour sa part, M^E Ashley Kandestin a remporté l'English Oratory Debate en plaçant sur le thème : « Is life like a box of chocolate : you never know what you're going to get ? No ». M^{ES} Bachand et Kandestin se sont démarqués par leur éloquence et leur force de persuasion devant plus de 50 spectateurs.



M^E Bachand a représenté l'AJBM lors de la Conférence internationale des barreaux de traditions juridiques communes (CIB) qui a eu lieu en décembre 2014 à Abidjan en Côte d'Ivoire. En remplacement de M^E Kandestin, M^E Khalaf a représenté l'AJBM à Pittsburg lors de l'ABA-YLD Oratory Competition le 16 mai dernier.

RENTÉE JUDICIAIRE DE MONTRÉAL 2013

Encore cette année, la rentrée judiciaire de Montréal a attiré une cinquantaine de représentants de Jeunes Barreaux étrangers qui ont pris part aux festivités :

- *American Bar Association / Young Lawyers Division*
- *Conférence des avocats du Barreau de Paris*
- *Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles*
- *Luxembourg Young Bar Association*
- *Jeune Barreau de l'Ordre des avocats vaudois*
- *Jeune Barreau de l'Ordre des Avocats de Genève*
- *Conférence du Jeune Barreau de Mons*
- *Conférence du Barreau de Versailles*
- *L'Union des jeunes avocats de Paris*
- *Conférence du stage du Barreau de Bordeaux*
- *Conférence du Jeune Barreau de Toulouse*
- *Association du Jeune Barreau de Longueuil*
- *Association du Jeune Barreau de Laval*
- *Jeune Barreau de Québec*
- *Association des Jeunes Barreaux du Québec*

La semaine de la Rentrée a atteint son point culminant le 10 septembre 2013 lors de la présentation du Prix Paris-Montréal de la francophonie ainsi que l'International Debate Championship. Éloquence, rhétorique et humour étaient au rendez-vous. C'est dans le décor majestueux de la Cour d'appel de Montréal que les résultats ont été dévoilés. M^{ES} Alexandre Gilbert-Vanasse (Québec) et Renaud Laliberté (Québec) se sont démarqués et ont remporté respectivement la première place de chacun des concours.

COLLOQUE EN STRATÉGIE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le 21 mars 2014, à l'Hôtel Places d'armes, le CDIP a tenu un Colloque en Stratégie de gestion et de développement professionnel. Cette activité a été créée dans l'objectif d'offrir des trucs concrets sur le démarrage et la gestion de son cabinet - comment devenir un bon avocat gestionnaire, le développement de clientèle - ainsi que pour guider dans leur cheminement les jeunes avocats. L'événement a attiré une cinquantaine de personnes.

FINANCEMENT / MARKETING



ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU COMITÉ
M. ÉMILE LANGÉVIN

MEMBRES

M^{es} Ryan Allen, Alexander Bayus, Arianne Bouchard, Guillaume Charette, Andrew Cuttini, Alissar Kassouf, Christina Sauro, Magdalena Sokol, Josiane Villeneuve et M. Charles St-Pierre.

MANDAT

Le Comité Marketing a pour mandat de formuler des recommandations quant à l'uniformité de l'image de l'association, d'assurer la cohérence des messages qu'elle véhicule et de l'utilisation de ses outils de communication afin d'en maximiser l'impact et de rejoindre ses membres de façon efficace. De plus, le Comité Marketing s'assure que l'AJBM rencontre ses objectifs annuels de financement afin de développer ainsi que de rentabiliser ses activités et projets.

RÉALISATIONS

Anciennement connu sous le nom de Comité Financement, l'année 2013-2014 en fut une de transition pour le nouveau Comité Marketing. Le Conseil d'administration de l'AJBM a décidé de modifier le mandat du comité en lui ajoutant de nouvelles responsabilités. C'est ainsi que les membres du Comité Marketing auront maintenant l'importante tâche de veiller, avec la Direction générale, à l'utilisation optimale et cohérente des outils de communications de l'AJBM.

Les médias de l'AJBM sont appelés à jouer un rôle primordial pour rejoindre efficacement les membres de l'association, mais également pour informer les différents intervenants de la communauté juridique québécoise et le grand public des activités de l'association, de ses actions ainsi que de ses positions sur les sujets d'actualité juridique et politique. Nous pouvons également affirmer, sans nous tromper, que le rôle des médias de l'AJBM ne saurait que prendre de l'importance au cours des prochaines années et ils auront une influence certaine sur l'impact qu'aura l'AJBM en tant qu'acteur de changement.

En plus de ses nouvelles fonctions, le Comité Marketing est resté fidèle à ses sources continuant ses recherches de nouveaux contacts auprès d'entreprises dynamiques œuvrant dans différents milieux. Cette année aura permis au Comité Marketing et ses membres de préparer la table pour l'année 2014-2015 en établissant des bases solides sur lesquelles le comité pourra travailler de façon efficace afin d'offrir aux membres d'excellents tarifs corporatifs tout en apportant sa contribution à la stabilité financière de l'AJBM.

Finalement, le Comité Marketing tient à remercier les partenaires et commanditaires financiers de l'AJBM pour leur précieux soutien continu.



FORMATION

ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
ME MARIE-CATHERINE GIROUARD



MEMBRES

M^{es} Geneviève Ladouceur (Vice-présidente Congrès), Émile Langevin (Vice-président formations), Bertrand Gervais (secrétaire aux formations), Soobin Chun, Irina Croitoriu, Ruth Essebag, Alex Goupil, Maguy Hachem, Bernard Kao, Marie-Eve Lavoie, Edith Marchand, Bruno Ménard, Michel Paquette, Benoit Paris, Julie Pelletier, Adam Villeneuve et Sophie Walsh-Sauvageau.

MANDAT

Le Comité Formation a pour mission d'offrir aux membres de l'AJBM des formations répondant aux critères de reconnaissance de la formation obligatoire du Barreau du Québec, et ce, réparties au cours de l'année ainsi qu'au Congrès annuel.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année 2013-2014, qui représentait la première année de référence pour l'obtention des trente heures de formation du Barreau du Québec, le Comité Formation a présenté une série de quinze (15) dîners-conférences ainsi qu'un projet pilote de déjeuner-conférence. Au total, 24 heures de formation reconnues par le Barreau du Québec ont été dispensées par l'AJBM et de ces 24 heures, 7,5 heures ont été reconnues par le Barreau du Haut-Canada.

DÎNERS-CONFÉRENCES

17 SEPTEMBRE 2013	<i>Une plainte pour congédiement faite en vertu de la Loi sur les normes du travail : point n'est besoin que ce soit la guerre</i>	M ^{es} Luc Deshaies, <i>Bâtonnier de Montréal</i> , Johanne Tellier, <i>CNT</i> et Pierre Flageole, <i>CRT</i>
9 OCTOBRE 2013	<i>Cour suprême, non-verbal et détection du mensonge</i>	M ^e Vincent Denault, <i>Vincent Denault, Avocat</i>
23 OCTOBRE 2013	<i>L'interrogatoire en chef : un art à maîtriser pour tous plaideurs</i>	M ^e Hubert Camirand, <i>Langlois Kronström Desjardins</i>
6 NOVEMBRE 2013	<i>Problèmes pratiques en matière d'éthique</i>	M ^{es} Sylvain Lussier, <i>Osler, Hoskin & Harcourt</i> et Suzanne Pringle, <i>Suzanne H. Pringle, avocats</i>
27 NOVEMBRE 2013	<i>Quérulence et l'abus du droit d'ester en justice</i>	L'honorable Yves-Marie Morissette, <i>juge à la Cour d'appel du Québec</i>
4 DÉCEMBRE 2013	<i>Le nouveau portail SOQUIJ</i>	M ^e Anne-Marie Santorineos, <i>SOQUIJ</i>
15 JANVIER 2014	<i>Les commissions d'enquête</i>	L'honorable Céline Lacerte-Lamontagne, <i>juge à la Cour du Québec</i> et M ^e François Daviault, <i>Lepage Carette S.N.A</i>
29 JANVIER 2014	<i>L'arrêt des procédures dans les cas d'abus de procédure et de provocation policière</i>	M ^e Annie Piché, <i>Service des poursuites pénales du Canada</i>
12 FÉVRIER 2014	<i>An Introduction to Derivative Products</i>	M ^e François Gilbert, <i>Stikeman Elliott</i>
26 FÉVRIER 2014	<i>Litigation Techniques :Cross-Examination</i>	M ^e Simon Potter, <i>McCarthy Tétrault</i>
12 MARS 2014	<i>Faillite ou difficultés financières, Impact sur l'individu et le Rôle de l'Avocat</i>	M ^e Chantal Flamand, <i>Registraire de faillite de Montréal</i>
26 MARS 2014	<i>Meilleures pratiques en recherche juridique</i>	M ^{es} Munja Maksimcev, <i>CAIJ</i> , Catherine Jenner, <i>Stikeman Elliott</i> , Anne-Marie Lizotte, <i>Osler</i>
16 AVRIL 2014	<i>Écrire : vingt fois sur le métier</i>	L'honorable Marie-France Bich, <i>juge à la Cour d'appel du Québec</i>
30 AVRIL 2014	<i>Les appels d'offres à la lumière des nouvelles règles d'intégrité en matière de contrats publics</i>	M ^e Olivier Kott, <i>Norton Rose Fulbright</i>
13 MAI 2014	<i>Que reste-t-il de Moge?</i>	L'honorable Nicholas Kasirer, <i>juge à la Cour d'appel du Québec</i>

DÉJEUNER-CONFÉRENCE

30 JANVIER 2014	<i>La formation d'avocat : Un atout dans l'administration d'une équipe sportive professionnelle</i>	M ^e Julien Brisbois, <i>Tampa Bay Lightning</i>
-----------------	---	---

FORMATIONS POUR LE CONGRÈS ANNUEL (29 et 30 mai 2014)

Une grille-horaire comprenant 24 conférences sur deux jours a été élaborée par le Comité Formation conjointement avec certains membres du Comité Congrès-Gala. Des juristes de renom sont conviés à titre de conférenciers, alors que les sujets diversifiés permettent de rejoindre les avocats de tous les domaines de pratique.

RECHERCHE ET LÉGISLATION



ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
ME MARIE-HÉLÈNE BEAUDOIN

MEMBRES

M^{es} Viorela Andone, Christelle Arnaud, Samuel Bachand, Jonathan Bachir-Legault, Pierre-Luc Beauchesne, Marie-Andrée Boutin-Clermont, Claudia Camirand, Elisa Clavier, Simon Côté-Laplante, Ilana Chriqui, Diana Draganova, Sébastien Dubé, Justine Ferland, Pierre-Marc Gendron, Sabrina Guesthier, Francis Hemmings, Lucie Lanctuit, Annie Landriault-Barbeau, Marie-Ève Lavoie, Sarah D. Pinsonnault, Audrey Préfontaine, Marie-Josée Russo, Michael Schacter et Magdalena Sokol.

MANDAT

Le Comité Recherche et législation (« CRL ») assure la vigie des développements législatifs, réglementaires et jurisprudentiels provenant du Québec et des instances fédérales. Le CRL vulgarise cette information, par l'entremise du Blogue du CRL ainsi que de textes envoyés mensuellement aux membres de l'AJBM par l'AJBM Express. De plus, le CRL conseille les administrateurs de l'AJBM quant à l'opportunité de faire des représentations ou des commentaires quant à tout développement législatif ou réglementaire. Finalement, il donne également son avis au Conseil d'administration quant à toute opportunité d'intervenir dans le cadre d'un litige judiciaire impliquant des valeurs défendues par l'AJBM ainsi que l'intérêt des jeunes avocats.

RÉALISATIONS

Les membres du CRL ont travaillé extrêmement fort au courant du mandat 2013-2014, et leurs apports ont contribué au rayonnement de l'AJBM de façon importante. Des remerciements chaleureux leur sont adressés individuellement et collectivement.

BLOGUE DU CRL



Sous la brillante gouverne de M^e Pierre-Luc Beauchesne, qui a agi comme rédacteur en chef du Blogue de mai 2012 à mai 2014, l'équipe de rédacteurs du Blogue du CRL (disponible au www.blogueducrl.com) a continué son excellent travail. Le Blogue du CRL en 2013-2014, c'est : plus de 30 avocats et stagiaires collaborateurs, plus de 400 billets publiés, plus de 170 000 pages consultées, une révision exhaustive des mots-clés et une refonte du site internet pour permettre le repérage plus facile des billets, une coopération accrue avec les autres comités de l'AJBM, etc.

Un défi important en 2014-2015 sera d'assurer la continuité du Blogue du CRL sous une nouvelle structure de rédaction en chef.

Outre la qualité des billets, la force du Blogue du CRL est certainement la variété des sujets qui y sont traités : droit civil, procédure civile, droit de la famille, droit criminel, faillite et insolvabilité, etc. De plus, nous publions des billets en français et en anglais. Notre lectorat est varié : praticiens, étudiants et stagiaires, magistrats, justiciables, etc. Faites-vous partie du nombre?

VIGIE LÉGISLATIVE

En raison de la prorogation du parlement fédéral et des élections provinciales qui ont été déclenchées, l'activité législative a été plutôt réduite cette année. Cela n'a pas empêché les membres du CRL de se tenir bien occupés!

Code de déontologie des avocats — Le CRL a continué de suivre les développements relatifs à l'adoption d'un nouveau *Code de déontologie des avocats*, amorcés en 2012. Le CRL a notamment produit un document à l'attention du Barreau du Québec, faisant part des commentaires de l'AJBM quant aux dispositions concernant les conflits d'intérêts. Les représentations de l'AJBM visaient princi-



palement à souligner certains principes développés dans la jurisprudence de la Cour suprême, de manière à ce qu'ils soient intégrés au *Code de déontologie des avocats*.

Réforme du Code de procédure civile — Le CRL a produit un mémoire de 59 pages comprenant de nombreuses recommandations eu égard à la réforme du *Code de procédure civile* entraînée par le Projet de loi 28. L'AJBM a eu l'occasion de présenter ce mémoire lors d'une séance de la Commission des institutions tenue le 11 septembre 2013, conjointement avec le Jeune Barreau de Québec. Les représentants de l'AJBM ont alors pu répondre aux questions du ministre de la Justice et des députés de l'opposition. Il s'agissait d'une chance inouïe pour l'AJBM de briller!

Procédures abusives — En septembre 2013, le ministre de la Justice publiait son Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi modifiant le *Code de procédure civile* pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics. Le CRL a donc préparé un complément à son mémoire adressé à la Commission des institutions. Le CRL invitait alors le ministre de la Justice à procéder à une nouvelle réflexion fondée sur un échantillon de dossiers plus étendu, de façon à tenir davantage considération de la réalité vécue par les praticiens et les magistrats.

Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme — En janvier 2014, le CRL a produit une note d'information étoffée au conseil d'administration de l'AJBM faisant état des développements jurisprudentiels concernant l'application de cette loi.

Projet de Loi C-208 : Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles) — En avril 2014, le CRL a fourni un avis au Comité Affaires publiques concernant ce projet de loi.

10 JUGEMENTS ESSENTIELS



Le CRL présente régulièrement des textes résumant des jugements d'intérêt sur un sujet juridique précis. Ces chroniques connues sous le nom des « 10 jugements essentiels » sont disponibles sur le Blogue du CRL. D'ici à la conclusion du mandat 2013-2014, le CRL aura publié douze (12) « 10 jugements essentiels » portant sur les sujets suivants :

- Régie du logement
- Requête en irrecevabilité
- Droit international privé (situation du préjudice économique)
- Valeurs mobilières
- Évasion fiscale
- Faillite
- Procédure devant la Cour d'appel
- Déchéance de l'autorité parentale
- Loi sur la protection du consommateur
- Franchises
- Changements au Code de procédure civile
- Droit administratif



AUTRES PROJETS

Ayant beaucoup de pain sur la planche, le CRL a abandonné des projets envisagés au cours du mandat 2012-2013, dont les aides-mémoires du CRL et les billets historiques.

PROJETS EN COURS

D'ici à la fin du mandat 2013-2014, ou en début de mandat 2014-2015, le CRL a prévu se prononcer sur les projets de loi suivants :

Projet de loi S-2

Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements

Projet de loi C-21

Loi sur la réduction de la paperasse

Projet de loi C-23

Loi sur la Charte des droits des victimes

INTERVENTION DANS LE DOSSIER McCORMICK c. FASKEN MARTINEAU



MEMBRE DU CRL
ME FRANCIS HEMMING

Cette année, dans le cadre du projet d'intervention judiciaire, l'AJBM est intervenue dans l'affaire *McCormick c. Fasken Martineau* devant la Cour suprême du Canada. À la suite de la sélection de procureurs chez Langlois Kronström Desjardins pour représenter l'AJBM de façon *pro bono* au début de l'année 2013, une requête en intervention à la Cour suprême du Canada a été déposée le 18 juillet 2013. Le mémoire de l'AJBM a été déposé à la fin du mois d'octobre 2013 et l'audition devant la Cour suprême du Canada a été tenue le 13 décembre 2013. Le jugement n'a pas encore été rendu.

Dans ce dossier, l'AJBM a soumis que les lois quasi-constitutionnelles doivent être interprétées de manière large et libérale, et ce, afin de protéger les travailleurs contre la discrimination, peu importe la forme juridique sous laquelle ils exercent leur travail (incluant les sociétés de personnes). L'AJBM désirait ainsi s'assurer que soit reconnu le droit de ses membres à la protection contre la discrimination dans l'exercice de leur travail, peu importe la forme que pourrait prendre cette discrimination, et peu importe le motif sur lequel cette discrimination pourrait être fondée, que ce soit la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il importe de préciser que l'AJBM ne s'est pas prononcée sur le caractère discriminatoire de la pratique de la défenderesse. L'AJBM s'est plutôt limitée à plaider que les lois quasi-constitutionnelles doivent s'appliquer au plus grand nombre possible de travailleurs.

Nous tenons à remercier les principaux procureurs de l'AJBM, M^e Vincent de L'Étoile et M^e Catherine Galardo ainsi que leur cabinet Langlois Kronström Desjardins pour leur travail remarquable. Nous remercions aussi Henri A. Lafortune inc. qui a joint ses efforts aux leurs et leur a offert une tarification réduite pour la confection des requête et mémoire, ainsi que M^e Frédérick Langlois, avocat chez Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés à Gatineau qui a agi à titre de correspondant de façon *pro bono* dans cette affaire. Finalement, nous remercions M^e Fabrice Vil, M^e Diana Draganova, M^e Sabrina Guesthier et M^e Sarah D. Pinsonnault pour leurs commentaires.

L'AJBM aimerait remercier le travail de M^e Francis Hemmings qui a agi à titre d'agent de liaison entre nos procureurs et le Conseil d'administration de l'AJBM.

Afin de permettre à ses membres d'acquérir une expérience unique de plaidoirie devant une instance d'appel dans des dossiers d'envergure touchant aux intérêts des membres de l'AJBM, celle-ci a mis sur pied en 2009 un programme d'intervention judiciaire. Les dossiers ciblés doivent être d'importance générale, être d'un intérêt particulier et direct pour l'ensemble des membres de l'AJBM, mettre en cause une ou des questions juridiques nouvelles ou controversées et être une cause qui est entendue en appel. Par le biais d'un appel de candidatures, l'AJBM désigne parmi ses membres des conseillers juridiques pour préparer le dossier et plaider la cause à titre gratuit.

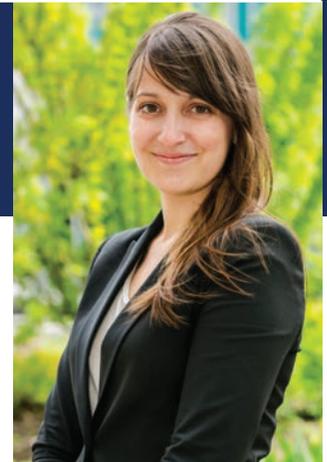
Depuis la création du programme, l'AJBM est intervenue dans les dossiers suivants :

Doré c. Bernard (26 janvier 2011 - M^{es} Mathieu Bouchard, Éric Cadi et Audrey Boctor, *Irving Mitchell Kalichman*)

Fasken c. McCormick (13 décembre 2013 - M^{es} Vincent de L'Étoile et Catherine Galardo, *Langlois Kronström Desjardins*)

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
ME LÉA MAALOUF



MEMBRES

M^{es} Émile Langevin (Vice-président du CRM), Julie Bouthillier, Simon-Pierre Diamond, Véronique Gaudette, Marie-Ève Gingras, Alex Giroux, Catherine Jalette, Geneviève Ladouceur, Jean-Paul Melko, Catherine Méthot, Laurence Smith-Lauzon, Magdalena Sokol, Martin Thibault et Pierre-Jude Thermidor.

MANDAT

Le Comité Relations avec les membres (« CRM ») vise à renforcer les liens entre l'AJBM et ses membres. Cette mission implique la promotion de l'AJBM, de ses événements et des services qu'elle offre à ses membres. Le CRM tend ainsi à favoriser le réseautage entre les membres de l'AJBM, lesquels appartiennent à des groupes d'années de pratique et à des milieux de travail diversifiés.

Le CRM a également pour objectif de créer des liens avec ses futurs membres en s'impliquant auprès des associations étudiantes des différentes facultés de droit.

Les travaux du CRM visent trois objectifs principaux, selon le public concerné, à savoir :

- Quant aux membres actuels de l'AJBM : le CRM tient à ce que l'AJBM devienne un réseau et une ressource incontournables pour chacun;
- Quant aux futurs membres de l'AJBM : le CRM souhaite que les étudiants de facultés de droit montréalaises et des environs se sentent interpellés dès que possible par leur future association professionnelle;
- Quant au grand public (incluant les anciens membres) : le CRM souhaite mettre en valeur les réalisations et les personnes marquantes de l'histoire de l'AJBM depuis 1898.

RÉALISATIONS

PROMOTION DE L'AJBM AUPRÈS DE SES FUTURS MEMBRES

Le CRM a organisé cette année un nombre record de cinq événements de type cocktail au sein des facultés de droit universitaires, soit à l'Université de Montréal, à l'Université McGill, à l'Université d'Ottawa, à l'UQAM et, pour une première fois, à l'Université de Sherbrooke. Ces événements visaient à mettre en contact les étudiants avec des avocats membres de l'AJBM exerçant des carrières dites « alternatives », en plus de promouvoir directement l'AJBM auprès de ses futurs membres. Le CRM a également fait des démarches nécessaires afin d'organiser un événement similaire à l'École du Barreau du Québec à Montréal l'an prochain. De plus, grâce au CRM, deux conférences portant sur le démarrage de cabinet ont également été tenues à l'Université de Sherbrooke et à l'UQAM. Finalement, le CRM a mis sur pied un projet pilote de jumelage dans le but de permettre à des étudiants universitaires de rencontrer de manière ponctuelle un avocat membre de l'AJBM spécialisé dans un certain domaine de pratique et d'en apprendre plus sur la profession de celui-ci. Ce projet devrait être lancé prochainement à l'Université de Montréal.

VALORISATION DE L'HISTORIQUE DE L'AJBM

Le CRM a continué cette année son travail de documentation et de promotion du 115^e anniversaire de l'AJBM. Notamment, le CRM a poursuivi la recherche et la compilation des archives disponibles, en plus de participer en collaboration avec le Vice-président à la collecte de témoignages des anciens présidents de l'AJBM afin de bonifier les archives de l'association. Le CRM a également pris part activement à la rédaction de l'édition spéciale de l'Extrajudiciaire dédiée aux 115 ans d'histoire de l'AJBM et à la publication de capsules historiques. Finalement, le CRM a laissé sa marque cette année en dotant l'AJBM d'une devise latine : *Audere est facere* (Oser c'est faire), laquelle représente bien la vision et les futurs défis de l'association.



ET LA SUITE...

Le CRM a également débuté cette année un travail important en vue de colliger et d'évaluer la pratique de ses membres actuels afin de cerner leurs besoins et attentes par la préparation d'un exercice de recensement connu sous le nom « États généraux ». Le CRM prévoit mener à terme ce projet l'an prochain.

SERVICES JURIDIQUES PRO BONO



ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU COMITÉ
ME EXTRA JUNIOR LAQUERRE

MEMBRES

M^{es} Maryse Ali, Viorela Andone, Heidy Melissa Arango, Amanda Assaf, James Junior Batoube-Ebongue, Ariane Bouchard, Amanda Bullock, Marylise Caron, Carmina Chan, Guillaume Charrette, Ilana Chriqui, Myriam Couillard-Castonguay, Irina Croitoriu, Marjolaine Dagenais-Côté, Myriem Daoud-Brixi, Ioana Maria Delapeta, Anaïs de Lausnay, Arishma Devi Gokhool, Pierre Fournier-Simard, Alex Giroux, Zalman Haouzi, Marilyne Joly, Téodora Kandeve, Elsa Kelly-Rhéaume, Diana Khim, Émile Langevin, Marie-Ève Lavoie, Diana Leopardi, Maxime Lévesque, Ariane Mallette, Michel Paquette,

Carol-Anne Perreault, Amalia Pinos, Farah Rousseau, Sophie Roy, Magdalena Sokol, David St-Onge, Daphné-Maude Thivierge, Sabine Uwitonze, Sabrina Vigneau-Courchesne et Patrick Zakaria.

MANDAT

La mission du Comité Services juridiques *pro bono* est d'améliorer l'accessibilité à la justice en offrant à la population divers services juridiques gratuits et en organisant des activités communautaires.

RÉALISATIONS

SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION (SPA)

Ce service est offert aux parties non représentées par un avocat ayant reçu un avis de convocation à une audition dans le district de Montréal devant la division des petites créances de la Cour du Québec, la Régie du logement et la Commission des relations du travail. Il permet aux justiciables de rencontrer, gratuitement, un avocat bénévole pendant une trentaine de minutes, afin de recevoir des conseils sur la préparation de leur dossier et le déroulement de l'audition. Ce service est offert au palais de justice du lundi au vendredi de 12 h à 14 h.

QUELQUES STATISTIQUES

Près de soixante-dix bénévoles assurent la pérennité du service. Entre le 10 mai 2013 au le 29 mai 2014, environ 994 personnes ont bénéficié du SPA, dont 600 pour la Cour du Québec, division des petites créances, 156 pour la Commission des relations du travail et 238 pour la Régie du logement.

SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE À LA COUR MUNICIPALE (SIJ)

Le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés par avocat devant la Cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important, afin de faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci.

Du 10 mai 2013 au 29 mai 2014, 272 justiciables ont bénéficié du SIJ. Pour répondre à la demande, près de 40 d'avocats bénévoles participent au service.



« MERCREDI, J'EN PARLE À MON AVOCAT! »

Les jeunes âgés entre 12 et 20 ans ont également droit aux services des bénévoles afin d'obtenir de l'information et des conseils juridiques gratuits sur une multitude de sujets. Ainsi, du 10 mai 2013 au 29 mai 2014, plusieurs jeunes chaque mois ont discuté directement avec un avocat bénévole et poser leurs questions.

JURI-CONSEIL AUX ENTREPRISES

Ce service s'adresse à tout entrepreneur en phase de démarrage d'entreprise désirant bénéficier d'une consultation juridique gratuite d'une heure auprès d'un avocat bénévole. Du 10 mai 2013 au 29 mai 2014, 126 entrepreneurs ont bénéficié du service.

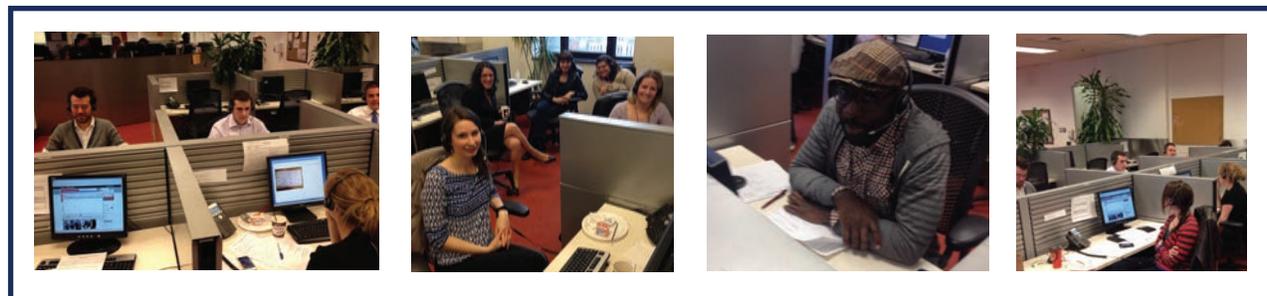


SOUPER À LA MAISON DU PÈRE ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT

La 20^e édition de cette activité a eu lieu le 19 février 2014. Plus d'une cinquantaine de bénévoles, dont des juges et décideurs administratifs, ont servi le repas à près de 350 itinérants bénéficiaires de l'organisme. L'activité de campagne de financement organisée annuellement par l'AJBM au profit de la Maison du Père, tenue conjointement avec le Comité Activités socioculturelles et sportives lors du Cocktail de début d'année du 23 janvier 2014, ainsi que les dons reçus de la communauté juridique ont permis à l'AJBM de remettre un montant de 4 017 \$ à la Fondation de la Maison du Père.

CLINIQUE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE DE L'AJBM

Cette année, la Clinique juridique téléphonique de l'AJBM a eu lieu le 26 avril 2014. Plus de 70 avocats bénévoles se sont inscrits pour donner des conseils juridiques et ces derniers ont répondu à près de 900 appels grâce à la participation de VOXDATA et du Barreau du Québec.



PARTICIPATION DE L'AJBM AU SALON VISEZ DROIT

Encore cette année, l'AJBM était présente au Salon Visez Droit organisé par le Barreau de Montréal du 7 au 10 avril 2014. L'AJBM y a tenu un kiosque et y a fait la promotion de ses services à la population. Ce fut également l'opportunité d'échanger avec d'autres organismes de la région de Montréal qui offrent des services juridiques *pro bono* et de faire la publicité pour les différents services juridiques gratuits de l'AJBM.

FORMATION POUR LES BÉNÉVOLES DU COMITÉ PRO BONO

Le 6 mars 2014 a eu lieu la formation pour les bénévoles *pro bono* de l'AJBM. Plus de 30 personnes ont participé à cette formation donnée par un juge de la Cour du Québec, le Président de la CRT et un avocat spécialisé en Régie du logement.

SERVICE DE PRÉPARATION À L'AUDITION EN COUR D'APPEL

L'AJBM a mis sur pied au printemps 2014 un nouveau service de préparation à l'audition pour les justiciables qui se présentent seuls devant la Cour d'appel du Québec. Ce service sera offert à compter de septembre prochain.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



ADMINISTRATRICE RESPONSABLE DU COMITÉ
ME LAURÉANNE VAILLANT

MEMBRES

M^{es} Julie-Anne Archambault, Alexia Blondin, Philippe Brouillette, Marie-Andrée Clermont-Boutin, Vanessa Deschênes, Sophie Deschênes-Hébert, Michèle Frenière, Geneviève Gélinas, Pierre-Marc Gendron, Antoine Guilmain, Pauline Halpern, Patricia Isaac, Sarah Ismert, Amalia Pinos, Sarah D. Pinsonnault, Joanie Poirier, Adrien Salas, Anthony Soliman et Amir Tajkarimi, M^{me} Teodora Kandeve, M. Christopher Dicecca.

MANDAT

Le Comité Technologies de l'information (« CTI ») a comme mandat de contribuer au développement des compétences de ses membres en matière des technologies de l'information notamment en organisant la Conférence Legal.IT.

RÉALISATIONS

L'AJBM a créé le CTI l'an dernier. Le domaine des TI occupant de plus en plus d'importance dans la pratique du droit, je suis fière de constater le grand nombre de membres qui se sont joints à nous depuis le début de nos travaux en juin dernier. Le CTI a ni plus ni moins doublé en nombre! Nos membres sont les piliers sur lesquels nous bâtissons le succès de nos événements et je suis privilégiée d'avoir travaillé avec chacun d'entre eux.

LEGAL.IT 2014 – 31 MARS 2014



Le 31 mars 2014, le CTI a présenté la 8^e édition de la Conférence Legal.IT au Centre des Sciences de Montréal. Cette année encore la conférence fut courue par des avocats et professionnels des TI. Près de 230 personnes ont assisté aux conférences de qualité offertes. Legal.IT est la plus importante conférence au Canada sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit. La conférence Legal.IT est née en 2007 et n'a cessé d'accroître sa renommée depuis.

Lors de l'événement, les participant(e)s avaient la possibilité d'assister à l'une des trois conférences offertes de façon simultanée. Cette année, nos conférenciers ont entretenu nos participants sur des sujets aussi intéressants que diversifiés : la cybersécurité et cybersurveillance, les droits d'auteurs, les applications mobiles, l'existence numérique et médias sociaux, et bien plus encore.

Legal.IT est l'un des incontournables annuels de l'AJBM. Soyez des nôtres l'an prochain : 30 mars 2015!

Crédits photos : Savitri Bastiani

NOUVEAU SITE WEB LEGAL.IT

Legal.IT s'est doté d'un tout nouveau site web en octobre 2013 : il est plus fonctionnel, plus esthétique, et « mobile friendly » de surcroît! Vous y trouverez des vidéos de nos conférenciers, le matériel des conférences (ex. : Power Point), des photos, des nouvelles, et bien plus encore. Demeurez branché sur Legal.IT à l'année!



AVANCEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LA PRATIQUE DU DROIT

Le CTI travaillera à mettre sur pied une nouvelle section sur son site web : la veille sur les technologies de l'information. Vous retrouverez dans cette section les dernières nouvelles au Canada comme à l'étranger, décisions et gadgets qui pourraient influencer notre pratique du droit.

MEMBRES

M^{es} Jennifer Besner, Vanessa Deschênes, Catherine Dufour, Catherine Fugère-Lamarre, Mira Gauvin, Karine Gourde, Rosine Knafo, Andréanne Latreille, Sherley Morin, Catherine Ouimet, Agnès Rossignol et Jean-François Sabourin.

MANDAT

Cette année, l'ÉcoComité a poursuivi son mandat en réfléchissant aux meilleures façons de contribuer à la protection de l'environnement et de promouvoir celle-ci au sein de la communauté juridique.



RÉALISATIONS

Les membres de l'ÉcoComité ont poursuivi l'élaboration d'une boîte à outils verte dont l'objectif est de fournir aux avocats les moyens nécessaires pour se doter de meilleures pratiques vertes tout en alliant économie et efficacité.

Les membres du comité ont identifié les membres susceptibles de recevoir le contenu informationnel au sein des cabinets, des entreprises et des contentieux formés de juristes de l'État. Ces personnes sont généralement responsables des comités verts en place ou simplement, en l'absence d'un tel comité, intéressées à recevoir et à mettre en place les initiatives proposées.

Le contenu informationnel à transmettre est toujours en cours d'élaboration et le comité a répertorié les pratiques susceptibles d'inciter les membres de la communauté juridique de Montréal à développer leurs réflexes à mettre en place de meilleures pratiques et ainsi diminuer de façon substantielle leur empreinte écologique. On pense par exemple à des informations relatives à des produits nettoyants écologiques, des services de traiteur, des services de recyclage des appareils électroniques ou simplement privilégier des outils permettant une saine gestion des ressources.

Finalement, les membres du comité sont à réfléchir à la meilleure façon de transmettre l'information colligée à ces membres. Plusieurs idées ont été soumises par les membres du comité, dont la transmission d'un bulletin électronique ou encore l'idée de mettre sur pied un kiosque de l'« Avocat vert » qui pourrait être présent lors de certains événements organisés par l'Association du Jeune Barreau de Montréal ou le Barreau de Montréal.

Le comité prévoit être en mesure de transmettre ces initiatives durant l'année 2014-2015.



Source : Barreau de Montréal

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

COMITÉ CONJOINT AVEC LE BARREAU DE MONTRÉAL

PRÉSIDENT DU COMITÉ

ME NOËL ST-PIERRE

MEMBRES

M^{es} Attieha Chamaa, Maria Giustina Corsi, Keith Hanna, Steven Mark Kmec, Awatif Lakhdar, Zeïneb Mellouli, Donald Michelin, Hervé Ndedi Penda, Catherine Ouimet, Aline Uyen Khanh Quach et René Saint-Léger.

MANDAT

En août 2012, le mandat du Comité Diversité ethnoculturelle a été révisé :

«Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture, notamment :

- En développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et de l'AJBM sur les réalités des communautés culturelles;
- En incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et de l'AJBM, dans le développement de la profession et dans son accès.»



Le mandat prévoit, entre autres, l'organisation de conférences, des contacts avec des associations ethnoculturelles de juristes, le soutien aux jeunes avocats issus des communautés culturelles, l'offre d'occasions de réflexion et de partage sur l'expérience vécue par les avocats issus de communautés culturelles.

RÉALISATIONS

Parmi les activités du comité en 2013-2014, on peut citer :

- La tenue d'une rencontre avec des avocats membres d'associations de juristes de communautés culturelles;
- Une collaboration avec la conseillère en équité du Barreau du Québec;
- L'organisation d'un travail de promotion de la profession juridique au sein de communautés culturelles, en premier lieu avec la communauté haïtienne.

Le comité a accueilli de nouveaux membres en 2013-2014 pour mieux refléter la diversité ethnoculturelle de Montréal.

L'AJBM EN IMAGES



L'AJBM EN IMAGES



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
MAISON DU BARREAU
445, BOULEVARD ST-LAURENT
BUREAU RC-03
MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA
H2Y 3T8

TÉLÉPHONE : 514.954.3450
TÉLÉCOPIEUR : 514.954.3496
COURRIEL : info@ajbm.qc.ca